



Succession et locataires, décès du bailleur

Par **Barneylmer**, le **04/02/2018** à **17:03**

BonjourrnMes parents possèdent une maison au Portugal avec un locataire qui occupe la partie sous sol de la maison. Mon père est décédé en mars 2017 nous aimerions savoir si nous avons le droit de donner congé aux locataires. Ou bien dans quelles conditions pour ces derniers ? Nous sommes quatre enfants et nous aimerions pouvoir partir en vacances et profiter de la maison. Pourriez vous nous donner un conseil. Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **04/02/2018** à **17:26**

Bonjour,rnEn France, vous devez poursuivre le bail.rnPour la loi au Portugal, voir un avocat spécialisé.

Par **citoyenalpha**, le **04/02/2018** à **23:10**

BonjourrrnLa législation applicable est celle du Portugal.Le décès du propriétaire n'est pas une cause de résiliation du bail. rnrnRestant à votre disposition